

Gestion collective 1^{er} degré public

Vesoul, le 14 novembre 2022

Dossier suivi par : Virginie Masson
Tél : 03.84.78.63.13
Courriel :
ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

5, Place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul Cedex

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er} degré public

s/c mesdames et monsieur les IEN

Objet : Rentrée 2023 - campagne d'inscription sur listes d'accès aux fonctions de :

- **directeur d'écoles à 9 classes et plus**
- **directeur d'écoles relevant de l'éducation prioritaire**

Réf. : lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité du 04/02/2022

L'affectation sur un poste de direction d'école à 9 classes et plus ou d'école relevant de l'éducation prioritaire nécessite l'inscription préalable sur une liste d'accès spécifique.

Les candidats à de tels postes dans le cadre du mouvement départemental doivent solliciter leur inscription sur les listes d'accès correspondantes, à l'aide du formulaire dédié via l'application Colibris disponible sur le portail Pratic Plus (rubrique 1^{er} degré – Haute-Saône) en y joignant obligatoirement une lettre de motivation.

La date limite de saisie des demandes est fixée au **11 décembre 2022**, délai de rigueur.

Les candidats ayant reçu un avis favorable seront inscrits sur la liste d'accès demandée. Ils pourront solliciter les postes correspondants pour y être affectés à titre définitif, le cas échéant. A défaut d'inscription sur l'une de ces listes, les vœux éventuellement formulés sur de tels postes seront neutralisés.

L'inscription sur une liste d'accès reste valable 3 ans.

Les résultats seront communiqués aux intéressés avant l'ouverture du mouvement 2023.

La division des personnels enseignants, bureau du 1^{er} degré public se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Saône


Philippe Destable